

Banque du Canada
Renseignements complémentaires sur les prêts et créances figurant au bilan
au 31 janvier 2009

Tableau 1 : Prêts et créances – Ventilation détaillée

	(En millions \$)
Facilité de prêt à plus d'un jour ¹	125,1
Autres avances aux membres de l'ACP ²	<u>0</u>
	<u>125,1</u>
Prises en pension à plus d'un jour ³	36 687,8
Prises en pension spéciales ⁴	<u>0</u>
	<u>36 687,8</u>
Autres créances	<u>4,7</u>
Encours des prêts et créances	36 817,6 =====

Tableau 2 : Valeur au marché et composition des titres pris en pension pour plus d'un jour

	(En millions \$)	
Titres émis ou garantis par le gouvernement canadien	20 645,4	54 %
Titres émis ou garantis par un gouvernement provincial	11 101,1	29 %
Titres émis par une municipalité	238,1	1 %
Titres de sociétés ⁵	3 740,8	10 %
Papier commercial adossé à des actifs ⁶	<u>2 479,5</u>	6 %
Valeur totale des titres pris en pension pour plus d'un jour	38 204,9 =====	
Encours des prises en pension à plus d'un jour	36 687,8 =====	
Taux de nantissement		104 %

¹ Les prêts octroyés dans le cadre de cette facilité sont garantis par les portefeuilles de créances non hypothécaires des institutions. La valeur attribuée par la Banque à la garantie s'élève à 60 % de la valeur déclarée du portefeuille. La somme de 125,1 millions de dollars avancée est donc adossée à des créances non hypothécaires de 208,5 millions. Des précisions sont fournies à l'adresse http://www.banqueducanada.ca/fr/avis_fmd/2008/not171008_doc-f.html.

² Les avances à un jour sont garanties par des titres admissibles à cette fin dans le cadre du mécanisme permanent d'octroi de liquidités de la Banque. Pour de plus amples renseignements, cliquez sur ce lien : <http://www.banqueducanada.ca/fr/financier/securites.pdf>.

³ Ces opérations comprennent les prises en pension visant les titres privés du marché monétaire. Consultez le Tableau 2 pour connaître la composition des titres pris en pension pour plus d'un jour.

⁴ Sauf indication contraire, les prises en pension spéciales sont des opérations de pension à un jour portant sur des titres du gouvernement canadien.

⁵ Les titres de dette à court terme doivent jouir d'une note d'émetteur minimale de R1 (faible) dans l'échelle DBRS, de A-1 (moyenne) dans l'échelle S&P ou de P1 dans l'échelle de Moody's. La note d'émetteur minimale pour les titres à long terme est de A (faible) dans l'échelle DBRS, de A- dans l'échelle S&P ou de A3 dans l'échelle de Moody's.

⁶ Le papier commercial adossé à des actifs doit répondre aux critères et conditions d'acceptation en garantie fixés pour le mécanisme permanent d'octroi de liquidités de la Banque. Pour en savoir plus, cliquez sur ce lien : <http://www.banqueducanada.ca/fr/financier/securites.pdf>.

Marges exigées

Les marges suivantes s'appliqueront aux titres admissibles (notez que, pour les titres ayant une échéance d'un an ou moins, les marges sont ajustées en divisant l'échéance par 365) :

Type de garantie	Échéance				
	1 an ou moins	plus de 1 an et jusqu'à 3 ans	plus de 3 ans et jusqu'à 5 ans	plus de 5 ans et jusqu'à 10 ans	plus de 10 ans
Titres émis par le gouvernement canadien, y compris coupons détachés et obligations résiduelles	1,0 %	1,0 %	1,5 %	2,0 %	2,5 %
Titres garantis par le gouvernement canadien (y compris les Obligations hypothécaires du Canada et les titres hypothécaires LNH)	1,5 %	2,0 %	2,5 %	3,0 %	3,5 %
Titres émis par un gouvernement provincial	2,0 %	3,0 %	3,5 %	4,0 %	4,5 %
Titres garantis par un gouvernement provincial	3,0 %	4,0 %	4,5 %	5,0 %	5,5 %
Acceptations bancaires, billets à ordre, papier commercial et papier à court terme des municipalités, y compris ceux d'émetteurs étrangers (notés A-1 (élevée) par S&P ou R-1 (moyenne) ou mieux par DBRS)	7,5 %				
Acceptations bancaires, billets à ordre, papier commercial et papier à court terme des municipalités, y compris ceux d'émetteurs étrangers (notés A-1 (moyenne) par S&P, R-1 (faible) par DBRS ou P1 par Moody's)	12,0 %				
Papier commercial adossé à des actifs (au moins deux notes : R-1 (élevée) dans l'échelle DBRS, P1 dans l'échelle de Moody's, A-1 (élevée) dans l'échelle S&P ou F1+ dans l'échelle de Fitch)	7,5 %				
Papier commercial adossé à des actifs d'origine bancaire (au moins deux notes : R-1 (élevée) dans l'échelle DBRS, P1 dans l'échelle de Moody's, A-1 (élevée) dans l'échelle S&P ou F1+ dans l'échelle de Fitch) provenant d'un courtier affilié ⁷	22,5 %				
Obligations de sociétés, de municipalités et d'émetteurs étrangers (notées AAA)	4,0 %	4,0 %	5,0 %	5,5 %	6,0 %
Obligations de sociétés, de municipalités et d'émetteurs étrangers (notées AA)	7,5 %	7,5 %	8,5 %	9,0 %	10,0 %
Obligations de sociétés, de municipalités et d'émetteurs étrangers (notées A)	12,0 %	12,0 %	13,0 %	13,5 %	15,0 %
Titres émis par le Trésor américain ⁸	2,0 %	2,0 %	4,5 %	5,0 %	7,0 %

⁷ Dans le cas du PCAA d'origine bancaire provenant d'un courtier affilié, la marge applicable n'est pas ajustée en divisant l'échéance par 365.

⁸ Une décote de 2,5 % (qui ne sera pas ajustée en divisant l'échéance par 365) s'ajoutera aux marges applicables aux titres émis par le Trésor américain afin de tenir compte du risque de change.